

Ce document contient les informations sur l'éco-consigne ainsi que le [Bon de Retour de Consigne \(en page 2\) >> A IMPRIMER](#)

Qu'est-ce qu'une éco-consigne ?

Une éco-consigne est une somme facturée lors de l'achat de certaines pièces automobiles.

Elle a pour finalité la récupération de la pièce usagée, (ne fonctionnant plus sur votre véhicule) et son recyclage par le fabricant.

Cette éco-consigne est remboursable.*

Pourquoi dois-jé régler cette éco-consigne?

L'éco-consigne nous permet de garantir la récupération de la "vieille matière" et son recyclage.

A réception de cette pièce usagée, nous la retournons chez l'équipementier qui se chargera ensuite du recyclage.

Quelles sont les pièces ayant une éco-consigne ?

Les pièces automobiles disposant d'une éco-consigne sont:

- Les alternateurs.
- Les crémaillères.
- Les démarreurs.
- Les pompes de direction.
- Les étriers de frein.

(Liste non-exhaustive)

*Comment retourner ma pièce consignée ?

Placez la vieille pièce dans l'emballage d'origine (de la pièce nouvellement achetée). Placez l'ensemble dans un carton avec le Bon de Retour de Consigne.

Attention, cette consigne doit être recyclable. Cela signifie que la pièce usagée ne doit pas être cassée ni désolidarisée. (démontage du corps du démarreur, par exemple)

Voir un exemple de colis correctement conditionné et un exemple de colis pouvant être refusé: [Suivre ce lien](#)

Envoyez votre colis via le transporteur de votre choix, à l'adresse de Pièces & Pneus. (Pièces&Pneus. PA d'Etelles. Cap Bretagne. 35370 Etrelles)

Si lors du passage de la commande, vous avez souscrit l'option Easy Retour, merci de contacter le Service Clients, qui vous indiquera la marche à suivre.

Sous quel délai puis-je retourner ma pièce consignée ?

Vous avez jusqu'à 30 jours à compter de la date de réception de votre commande pour nous retourner votre éco-consigne.

Sous combien de temps suis-je remboursé de mon éco-consigne?

L'éco-consigne est remboursée sous 14 jours maximum suivants la réception de votre colis retour. (Le délai généralement constaté de remboursement est de 10 jours.)

Quel est le mode de remboursement de mon éco-consigne?

L'éco-consigne vous est remboursée par le même mode de paiement que celui qui a servi pour le règlement de votre commande. (Si vous avez réglé votre commande par CB, le remboursement sera fait sur le compte bancaire de votre CB).



BON DE RETOUR CONSIGNE >> A IMPRIMER

Nom-Prénom :

Adresse:

Code Postal :

Ville :

N° Commande obligatoire:

Indiquez la/les références des consignes que vous retournez

Réf + Descriptif du produit	Quantités

Informations pratiques :

Afin que nous puissions procéder au remboursement de votre article consigné, celui-ci doit impérativement être inséré dans la boîte de l'article neuf reçue puis dans un carton d'emballage adapté afin d'éviter tout souci lors du transport.

⇒ Positionnez bien votre pièce afin qu'elle ne bouge pas pendant le transport. (Utilisez du papier bulle, polystyrène...permettant d'assurer une protection optimale.)

⇒ Insérez, dans le colis, ce bon de retour dûment complété.

⇒ Utilisez du ruban adhésif adapté au gabarit de votre colis.

⇒ Renvoyez-nous votre colis **OBLIGATOIREMENT** en **COLIS SUIVI (ou équivalent)** à l'adresse suivante :

Pièces & Pneus

Retour Consigne

PA d'ETRELLES

Cap Bretagne

35370 ETRELLES

⇒ Nous vous rappelons que les frais de retour sont à votre charge. ***Si vous avez souscrit l'assurance Easy Retour, merci de contacter le Service Clients qui vous indiquera la procédure à suivre.***

Pour les retours suite à une commande en retrait sur notre entrepôt d'Etelles :

Le retour direct n'est possible sur notre entrepôt que si l'option "Easy Retour Pièces & Pneus" a été souscrite lors du passage de la commande.

Dans le cas contraire le retour devra se faire obligatoirement par transporteur. (Colissimo...)

Aucun retour direct ne sera accepté si cette option n'a pas été prise lors de l'achat initial.

Lors du contrôle qualité, s'il est constaté que l'option n'a pas été souscrite, le montant de l'assurance retour sera automatiquement déduit du remboursement de la/les pièce(s) de la commande.

⇒ La pièce en consigne vous sera remboursée, sous 15 jours, par le même mode de paiement que celui utilisé lors du passage de la commande ou par virement bancaire si vous aviez réglé par chèque bancaire.